

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 28 Septembre 2021

Le Mardi 28 Septembre 2021 à 18 h, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni au Port de Lacombe à Flagnac sur le Bateau l'olt, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	20
Membres du Comité de Direction suppléés :	07
Date de convocation :	20/09/2021

Etaient présents :

- Collège des élus communautaires titulaires** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Francis CAYRON, M. Michel RAFFI, Mme Virginie AGUIAR, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES.
- Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Matthieu BARRAU, Mme Bérandère ROLS, M. André ROMIGUIERE, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Claude CHASTAND, M. Bruno GIMENEZ, Mme Isabelle LEFILLEUL, Mme Florence AUBLE, M. Marc PORTE, M. José DEWIT, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

- **Elus communautaires Titulaires et Suppléants** : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Gilles PONS, Mme Chantal MAZENQ, M. Romain SMAHA, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Michèle COUDERC, M. Jean-Louis DENOIT, Mme Marie-Hélène MURAT GUIANCE, Mme Laurence WENZEK.
- Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Sophie ROUDIL, Mme Sabine GODIN, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE DECAZEVILLE COMMUNAUTE ET L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE POUR LA PERIODE 2021-2026

L'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire constitué sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dispose dans ses statuts de l'article 13 stipulant **l'existence d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme.**

Cette convention a pour objet d'arrêter **les engagements réciproques de Decazeville Communauté et de l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire en vue du développement de l'économie touristique du territoire communautaire.**

Par ailleurs, elle définit également les objectifs, les missions, le fonctionnement et le niveau de performance de l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire ainsi que les modalités juridiques et financières.

Elle représente un « document cadre » important pour l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire notamment en lien avec son Classement en Catégorie 1 ainsi qu'avec la Marque Nationale Qualité Tourisme et la Marque Régionale Qualité Occitanie Sud de France détenus par ce dernier.

Cette convention conclue pour la période 2018-2020 est arrivée à échéance et il convient de la renouveler dès 2021. Il est proposé de la renouveler pour la période **2021-2026** en cohérence avec l'actuelle mandature. Si des modifications devaient intervenir, des avenants à la convention restent possibles avec l'accord des 2 parties.

Ce projet de renouvellement de la convention sera présenté en Conseil Communautaire de Decazeville Communauté le 12/10/2021 ;

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré :

- approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre Decazeville Communauté et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté pour la période 2021-2026.
- autorise le Président à signer la convention après avis et validation par Decazeville Communauté.

Ainsi délibéré à Flagnac, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le projet de convention est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Publiée le 08 Octobre 2021

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).